

LES NONIÈRES

Les Nonières est un hameau de la commune de Treschenu. C'est le plus peuplé et la mairie y est située. Dans le patois du pays, "Treschenu" signifie "trois chemins", entendez les trois ravins creusés par trois torrents de montagne: le Sareymond, le ruisseau de Combeau, et l'Archiane. Ils sont tous réunis à Menée, centre géographique de la commune.

Les premières traces d'occupation humaine ont été observées dans les grottes de Pellebit, au pied de la falaise qui surplombe Mensac. Il s'agit d'une exploitation de silex datant du cinquième millénaire avant notre ère.

L'époque gallo-romaine a laissé peu de traces sur la commune

En 610, une abbaye de moniales fut fondée quelque part dans le vallon de Combeau. Malgré son isolement, ce couvent prospéra jusqu'à sa destruction en 735 par une

bande de Sarrasins. Il est vraisemblable que ce couvent ait été aux Nonières, village dont le nom vient assurément de ces nonnes. Une cuve de pierre sera récupérée sur les ruines pour devenir la fontaine des Nonières, ainsi que le bénitier visible dans l'église.

À l'époque féodale, les comtes règnent sur le Diois, pouvoir qu'ils se disputent avec les évêques de Die. La seigneurie de Châtillon est cause de maints litiges, dont le premier est arbitré en 1242 au château de Treschenu, dont on peut voir les ruines entre Menée et Mensac, dans la vallée de l'Archiane. Finalement, une portion de la baronnie de Châtillon, soit approximativement la commune actuelle de Treschenu, est jointe au mandement d'Esparron en Trièves et forme un domaine séparé, contrôlant les échanges par le Col de Menée.

A la Révolution, le découpage en départements sépare les terres des deux versants du col, et la commune de Treschenu est créée.



Le Rocher d'Archiane

LE COL DE MENÉE

Ce col fut toujours un lieu de passage, probablement équipé d'une route dès l'époque romaine. Les muletiers, au Moyen Age, apportaient en Trièves les outres de vin de Die et ramenaient au retour leurs montures chargées de céréales, de textiles, de



La croix du Col de Menée

clous et ferrures produits par cette région industrielle. Signe de l'importance de ce passage, il était gardé par une commanderie de Templiers dont un vestige est une cave voutée, proche de l'actuelle ferme du col.

Les relations commerciales se sont perpétuées jusqu'à la fin du XIX^e siècle, ou elles ont fléchi par suite de l'ouverture de la route du Col de Grimone, précédant de quinze ans celle du Col de Menée. Aujourd'hui le col reste une voie de communication directe Diois-Trièves-Grenoble, et une route touristique; mais il a perdu son importance commerciale.

A la révocation de l'Edit de Nantes, en 1685, environ 3000 protestants de la vallée de la Drôme, quittant le pays pour pouvoir pratiquer leur religion, passèrent par ce col, en route vers Genève, puis d'autres pays d'exil.

Chaque année, les protestants du Trièves et du Diois commémorent, sous la croix de Menée, le passage des réfugiés.

D'après : Site communal (<http://treschenu-creyers.com>), Eléments d'histoire Véronique Pitte "Un homme, un village", Séverine Beaumier "Vallée de la Drôme et terres voisines", Patrick Olivier-Elliott;

Les services au départ et à l'arrivée de l'étape

Office de Tourisme de Châtillon-en-Diois : 04 75 21 10 07

Office de Tourisme de Mens : 04 76 34 84 25

Les Nonières

Hôtel • Taxi à la demande

Le Percy

Hôtel • Restaurants • Chambres d'hôtes
Taxi à la demande (04 76 34 42 42)
En juillet, refuge communal,
Mairie du Percy : 04 76 34 46 04

Projet cofinancé par la communauté européenne dans le cadre du programme LEADER
<http://www.surlespasdeshuguenots.eu>



Itinéraire Culturel Européen
SUR LES PAS DES HUGUENOTS

GUIDE ÉTAPE

LES NONIÈRES ■ LE PERCY

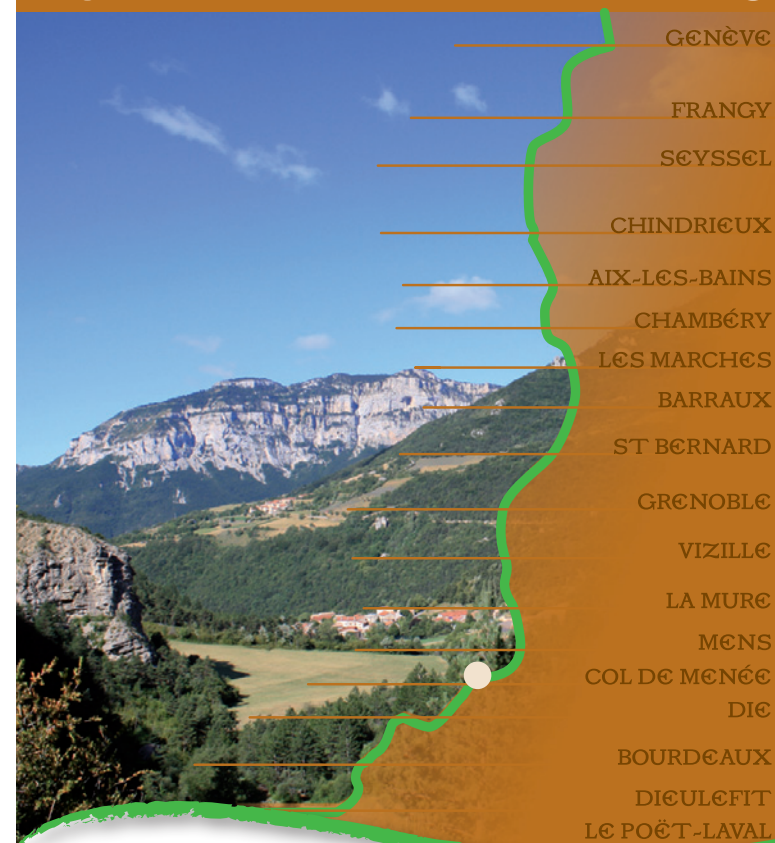
17,3 km

6h

Drôme

1 108 m

1 194 m



SUR LES PAS DES HUGUENOTS



LES NONIÈRES - LE PERCY

Description du circuit

● Au hameau des Nonières, continuer vers l'est le chemin qui longe la rive droite du ruisseau. 300m avant la cascade du Sapet, obliquer à gauche pour rejoindre le chemin qui se situe plus haut dans le vallon et l'emprunter sur 1 km. Partir à gauche et monter le sentier qui, après plusieurs lacets, conduit à la route départementale RD120 reliant Châtillon-en-Diois à Cllelles par le Col de Menée.

1 Suivre la route à droite en montant sur 500m. S'engager à droite sur le chemin forestier qui descend jusqu'au ruisseau (1141m). Reprendre la route départementale sur 50m et tourner à droite pour retrouver le sentier.

2 Descendre jusqu'en bas du vallon et traverser la rivière. Au poteau de carrefour "Le Passau", tourner à gauche et immédiatement après le ruisseau prendre à droite. Remonter la rive droite du vallon le long du petit ruisseau, traverser un bois et déboucher dans les alpages. Plus loin, franchir un petit ruisseau et remonter sa rive droite.

3 Le GR@965 quitte ici le GR@93. Prendre à gauche en direction de la Croix du Col de Menée. Poteau de carrefour "Paturages de Jaboui".

4 A partir de la Croix du Col de Menée, poteau de carrefour, suivre la direction du Monestier-du-Percy. Traverser la route départementale et descendre par un large chemin qui mène à la source du Fanjat. Prendre tout droit, toujours dans la direction du Monestier-du-Percy.

5 Au Serre Brûlé, prendre à gauche direction "Esparron".

6 Aux "Champs" (1160m) continuer sur la gauche.

7 A la ferme d'Esparron, suivre la piste carrossable qui descend, traverser le ruisseau et suivre cette piste jusqu'au pont de la Scie. Attention, l'embranchement se situe à gauche de la piste.

8 Prendre le sentier à gauche et traverser la Scie à gué, sur la gauche. Suivre ce sentier jusqu'à Chabulière en veillant à laisser à droite la direction "Viaduc de Casseyre".

9 A Chabulière, descendre sur la route jusqu'au parking. Prendre à droite, puis à gauche direction "Le Percy". Aux Blancs, rejoindre la route, passer au-dessus de la voie ferrée, puis de la route nationale. Suivre la route départementale D13 qui indique "Le Percy / Monestier-du-Percy / Mens". Dans le virage, prendre le sentier qui part à droite. Rejoindre un chemin carrossable et prendre à gauche. Ensuite, remonter la route jusqu'au Percy (790m).

Les itinéraires de randonnée pédestre connus sous le nom de GR® et GR® de Pays, jalonnés de marques blanc-rouge et/ou jaune-rouge, sont une création de la FFRandonnée. Ils sont protégés au titre du code de la propriété intellectuelle. Les marques utilisées sont déposées à l'INPI. Nul ne peut en disposer sans une autorisation expresse. Sentier de Grande Randonnée et Grande Randonnée de Pays sont des marques déposées, ainsi que les marques de couleur blanc-rouge et jaune-rouge.

